
38^e session ordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien

Discours d'accueil de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI

16 mai 2024 | Pointe aux Piments, Maurice

Monsieur le président du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien,

Mesdames et Messieurs les ministres de l'Union des Comores, de la République française, de la République de Madagascar, et de la République des Seychelles, membres du Conseil des ministres de la COI,

Madame la présidente du Conseil régional et Monsieur le président du Conseil départemental de La Réunion,

Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique, des observateurs auprès de la COI et des partenaires au développement,

Messieurs les Secrétaires généraux de la COI,

Distingués invités, chers collègues, amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Tous en vos rangs, grades et qualités,

C'est toujours un honneur de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture d'un Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI), en l'occurrence à la 38^{ème} session ordinaire, qui nous permettra de prendre la mesure des avancées de nos actions sous la présidence mauricienne de la COI et aussi de fixer le cap de nos initiatives collectives au bénéfice de l'Indianocéanie.

Cette réunion du Conseil des ministres se tient à un moment charnière de notre histoire institutionnelle. Nous célébrons cette année les 40 ans de l'Accord de Victoria, notre texte fondateur qui découle de la Déclaration de Port-Louis en 1982. Ces deux textes sont d'authentiques actes politiques forts, ambitieux et même visionnaires en faveur de la solidarité. La Commission de l'océan Indien en est l'expression organique qui déploie une coopération de proximité, respectueuse des souverainetés et foncièrement utile.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les sujets soumis à l'examen de notre 38^{ème} Conseil des ministres résument bien la singularité de la COI, l'utilité concrète du multilatéralisme ainsi que la nécessaire

ouverture à des coopérations approfondies, nouvelles ou élargies. Il me revient, ainsi, de vous rendre compte des activités du Secrétariat général en me référant aux axes de notre Plan de développement stratégique.

Concernant **l'axe stratégique #1 – « Une Indianocéanie de paix, de résilience et de sécurité »**.

Il convient tout d'abord de rappeler la vulnérabilité intrinsèque de notre région insulaire et océanique aux **disruptions globales du climat et de la perte de biodiversité**. La saison cyclonique qui s'achève, avec notamment le cyclone Gamane qui a sévèrement touché Madagascar ainsi que les pluies diluviennes aux Comores, à La Réunion, aux Seychelles ou encore à Maurice, a confirmé la récurrence et de l'intensification des événements climatiques extrêmes. Je souhaite ici exprimer notre solidarité aux gouvernements et aux populations des Etats membres qui ont souffert de ces événements.

La réponse qui est celle de la COI s'inscrit dans le temps long ; elle est structurante et n'a ni la vocation ni les moyens de l'urgence. Nos projets

visent à soutenir nos Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques transformatrices pour la prévention, la réduction et la gestion des risques de catastrophes. En l'espèce, la COI avait participé, lors d'anciens cycles de projet, au renforcement des capacités matérielles, techniques, technologiques et humaines des institutions nationales, à l'image du Bureau national de gestion des risques et catastrophes de Madagascar. Nos soutiens se poursuivent dans ce sens. Je pense aux partenariats, comme celui avec la PIROI et l'UNDRR qui bénéficie de l'appui de la COI et de l'Union européenne dans ses activités de préparation et d'intervention pour les situations d'urgence, ainsi qu'au protocole d'accord avec la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge soumis à l'attention du Conseil des ministres. Je pense aussi à nos projets qui prévoient, entre autres, la dotation d'équipements et des formations pour les services météorologiques afin de développer des services climatiques utiles à la planification territoriale et socioéconomique ainsi que des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes de soutien en réponse aux urgences. L'échange d'expérience est aussi un élément

clé pour développer une culture du risque ou plutôt de la préparation aux risques. Le Forum régional de prévision saisonnière, dont la COI soutient l'organisation depuis douze ans, est un temps clé pour ces échanges d'expériences et donc pour la préparation.

Les disruptions, c'est aussi la perte de biodiversité. Nos écosystèmes marins et côtiers sont des trésors de diversité biologique qui constituent, aussi, des barrières naturelles qui atténuent les risques climatiques. C'est pourquoi la COI met en œuvre des projets de résilience côtière, d'économie circulaire ou encore de gestion des déchets pour préserver ou restaurer les écosystèmes et, ce faisant, renforcer la résilience de nos populations. Les premiers contrats de subventions aux opérateurs de terrain dans le cadre du projet RECOS sont lancés à Madagascar et aux Comores et d'autres seront bientôt formalisés avec des acteurs de terrain à Maurice et aux Seychelles ; 7 échanges d'expériences sur la gestion intégrée des zones côtières bénéficiant à 52 individus de la zone, dont des jeunes écoliers, ont eu lieu ; des études scientifiques ont permis de caractériser les déchets plastiques marins de la zone ; le protocole

régional de gestion intégrée des zones côtières a été validé par les Etats parties à la Convention de Nairobi ce qui est un résultat concret du plaidoyer persévérant de la COI depuis 15 ans.

L'axe 1 de notre PDS traite aussi de **paix et de sécurité**. Concernant la gouvernance et la stabilité, nous pouvons nous féliciter de la réactivation de réseaux régionaux et plus encore de l'implication effective des membres des Parlements et des organismes de gestion des élections. Conformément aux décisions des dernières réunions des instances, le Secrétariat général se dote d'une **unité de gouvernance pour soutenir la pérennisation de ces réseaux et consolider le rôle de la COI en tant qu'outil de promotion de la gouvernance démocratique et de la stabilité politique**. Je me félicite de la volonté manifeste de l'Association des parlements des Etats membres de la COI et du réseau électoral de l'océan Indien de conduire des actions complémentaires à celles de la COI, notamment au bénéfice des jeunes et des politiques publiques de gouvernance.

Sur le front de la sécurité, **l'architecture régionale de sécurité maritime est l'un des résultats emblématiques** de notre petite Commission. L'élargissement de la famille des observateurs et partenaires est un signe de l'intérêt que suscite cette architecture régionale. Je tiens ici à remercier l'Union européenne de son appui à travers le programme MASE et surtout de son accord de principe à poursuivre sa collaboration avec la COI dans le cadre du programme Safe Seas Africa. Ce nouveau programme, il faut le souligner, nous permettra de répondre aux besoins des Etats membres et surtout de maintenir **l'architecture de sécurité maritime qui, je le précise, n'est pas celle de la COI mais bien celle des 7 Etats signataires**. Il reviendra au Conseil des ministres de donner le mandat au Secrétariat général pour finaliser l'instruction et autoriser la signature du contrat de subvention pour la composante 3 du programme SSA dans les meilleurs délais au risque d'une interruption des activités de l'architecture qui serait dommageable pour la dynamique lancée et la crédibilité de notre action collective d'autant qu'elle a permis de conduire **15 opérations coordonnées ces 24 derniers mois**

débouchant sur des saisies de marchandises illicites dont des cargaisons de drogues.

A cette architecture s'ajoute le Plan régional de surveillance des pêches qui engage 9 pays de la zone et dont **l'une des dernières patrouilles conjointes a permis d'appréhender 14 pêcheurs sri lankais** qui viennent d'être jugés par les instances judiciaires de Madagascar. Il reviendra au Conseil des ministres de convenir des modalités de pérennisation de ce dispositif et aussi de fixer le cap d'un rapprochement effectif avec l'architecture de sécurité maritime.

Au sujet du deuxième **axe stratégique** – « **Une Indianocéanie de croissance économique durable** » force est de constater la multiplicité des besoins en lien avec notre insularité. Si nous avons enregistré un résultat majeur avec la mise en opération du câble à très haut débit METISS en 2021, il reste encore beaucoup à faire pour la connectivité aérienne et maritime. Sur l'aérien, la COI est mandatée pour réactiver les comités des aviations civiles et des transporteurs aériens. Néanmoins, le plaidoyer est fait, des pistes de collaboration ont été proposées, une

Alliance Vanille des Transporteurs aériens a été lancée en 2016. La COI n'a pas mandat pour faire à la place des Etats ou des entités concernées. Les résultats à atteindre pour le bien collectif de nos Etats seront donc conditionnés par la **volonté réelle des acteurs du secteur aérien à opter pour la coopération plutôt que pour la concurrence** sur un marché aussi morcelé et étroit que le nôtre. La COI assumera ici son rôle de facilitateur en travaillant sur le sujet dans le cadre élargi du COMESA. **Sur le maritime, une feuille de route découlant du projet EMCP soutenu par le Japon est adoptée** : nous lançons un appel aux partenaires et observateurs pour soutenir sa mise en application.

Concernant la proposition d'un **mécanisme d'achats groupés de biens de première nécessité**, je tiens à souligner la disposition de la partie seychelloise à jouer un rôle moteur pour que nous puissions collectivement avancer sur le sujet. Ce sera une activité importante à conduire sur les prochains mois en cohérence avec le dialogue renforcé avec le comité régional des douanes.

L'économie, c'est aussi de nouvelles manières de produire et de consommer. C'est dans ce sens qu'une

déclaration ministérielle sur l'économie bleue et circulaire a été adoptée par 8 Etats insulaires d'Afrique. Elle constitue une feuille de route, notamment sur des filières prioritaires des pneumatiques et des déchets électriques et électroniques, pour laquelle des soutiens sont recherchés.

Pour ce qui est de **l'axe #3 – « Une Indianocéanie d'épanouissement humain »**, les résultats sont nombreux. D'abord, en santé : **le réseau SEGA – One Health a de nouveau démontré son utilité concrète**. Les campagnes de vaccination contre la rage à Madagascar ont été soutenues, les services de santé et laboratoires des Etats ont reçus de nouveaux matériels, des formations ont été assurées, notamment en épidémiologie de terrain avec la certification de plus de 200 professionnels de santé et avec la certification également du MASTER FETP qui sera bientôt lancé. **La conférence ministérielle sur la sécurité sanitaire a marqué l'engagement politique de nos Etats à faire de notre coopération en santé un axe emblématique de nos interventions** comme l'illustre l'adoption d'une déclaration commune, d'une stratégie

régionale ainsi que des statuts du Fonds SEGA – One Health. Il reviendra au Conseil des ministres de la COI de valider ces documents pour que nous puissions institutionnaliser notre réseau, mobiliser de nouveaux financements, gagner en réactivité face aux crises, et aussi mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre du projet de sécurité sanitaire dans l'Indopacifique financé par l'AFD.

L'épanouissement humain, c'est aussi la culture. Le projet ICC de la COI suscite un large enthousiasme et confirme, s'il en était besoin, que les filières créatives sont des leviers de croissance économique, d'inclusivité sociale et de dialogue des cultures.

Le fonds AléVini a permis 32 mobilités culturelles et un second cycle est en cours ; un appel à proposition en soutien aux évènements culturels est lancé ; 50 podcasts sur le patrimoine immatériel de nos îles sont produits et un portail *kiltir.org*, vitrine des talents artistiques qui recense aussi les opportunités, a été lancé. Et parce que nous croyons fermement que la culture est un ciment de l'Indianocéanie, nous avons proclamé cette année de nos 40 ans, « **année**

culturelle de la COI », qui sera d'ailleurs marquée par la 4^e édition du prix Indianocéanie.

De ciment culturel et identitaire, je passe à l'avenir de notre région. La formation et la mobilité sont deux axes d'avenir pour notre coopération au sein de la COI. Un programme de coopération et mobilité en formation technique, technologique et professionnelle est soumis à l'examen du Conseil des ministres. Il nous faut **former, tout le temps, partout, tout au long de la vie pour créer les conditions réelles d'un co-développement et d'une Indianocéanie d'échanges, de solidarité et d'opportunités**. Il convient aussi de mieux **mobiliser la recherche scientifique en soutien aux opérateurs économiques et surtout en soutien à la prise de décision politique** : c'est un chantier que j'estime prioritaire, plus particulièrement en ce qui concerne les sciences du climat et de l'océan.

Je terminerai avec le **quatrième axe** – « **Une architecture institutionnelle et partenariale renforcée** ». Comme vous le savez, la COI de 2024 a très peu à voir avec celle de 1984. Elle est devenue une

organisation régionale reconnue, le premier instrument de coopération des Etats insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien. Cela étant, son évolution n'a pas tout fait suivi l'élargissement de ses champs d'interventions, de ses partenariats et de son portefeuille de projets. La modernisation en cours, soutenue par l'AFD et l'Union européenne que nous remercions, doit permettre à la COI de faire un saut qualitatif en termes de capacité de gestion et de contrôle, ainsi qu'un saut quantitatif en termes de moyens humains, techniques et financiers. **Le projet COI Horizon 2030 constitue ainsi un socle d'opportunités pour consacrer la maturité institutionnelle et fonctionnelle de la COI et aussi pour fixer le cap des nouveaux projets et atteindre avec confiance les accréditations** aux 9 piliers de l'Union européenne et auprès du Fonds vert pour le climat. Je tiens ici à indiquer que la prochaine réunion du conseil d'administration du Fonds vert devrait examiner notre demande qui, si elle est approuvée, fera de la COI une entité régionale de mise en œuvre permettant à nos Etats d'accéder à ces financements climatiques à travers leur Commission.

Cet axe stratégique est aussi celui qui doit nous permettre :

- De renforcer le dialogue avec les observateurs et partenaires en collaboration avec la présidence en exercice à l'image du dialogue tenu en novembre 2023 ;
- De nouer de nouveaux partenariats dont plusieurs sont soumis aux membres du Conseil en tenant compte des besoins de nos Etats membres et des dynamiques des relations internationales ;
- Et aussi de convenir de l'évolution de la COI, du rôle de ses instances, des conférences ministérielles, des instruments créés comme le Fonds SEGA-One Health ou encore du secrétariat général comme organe exécutif plutôt qu'exécutant : c'est tout l'objet de la révision en cours de nos textes en gardant à l'esprit les principes de responsabilité, de subsidiarité et aussi d'agilité.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce compte-rendu des actions de la COI est déjà long mais permettez-moi trois derniers mots.

Le premier pour remercier nos partenaires qui soutiennent les activités de la COI, plus particulièrement l'Union européenne et l'Agence française de développement, la Banque mondiale, les Agences du Système des Nations unies et l'Organisation des Etats ACP, entre autres. J'encourage vivement nos observateurs à concrétiser leur intérêt pour la COI dans le cadre d'activités communes selon nos intérêts partagés.

Mon second remerciement va aux équipes de la COI, dans nos pays et au secrétariat général, qui sont, comme j'ai coutume de le dire, des artisans de la coopération régionale et qui, depuis 40 ans, traduisent au quotidien, dans le concret, l'attachement que nous portons à chacun de nos Etats membres respectivement et à l'ensemble qu'ils forment, notre Indianocéanie.

Mon dernier remerciement va à la présidence mauricienne de la COI pour son écoute, sa disponibilité et ses impulsions – merci Monsieur le président, Honorable Maneesh Gobin, ainsi qu'à vos équipes du bureau de l'OPL. D'ici ce soir, nous accueillerons à la présidence de la COI le ministre des Affaires étrangères

et du Tourisme des Seychelles : Monsieur le ministre, sachez que nous sommes prêts à travailler avec vous en confiance et nous nous réjouissons de vous accueillir dès demain, au siège de la Commission, puis d'être à vos côtés à la 4^e Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement à Antigua-et-Barbuda lors de laquelle nous ferons résonner la voix de nos îles, et plus largement de toutes les îles d'Afrique.

La COI est une belle aventure humaine. Il nous revient de la faire vivre et d'en démontrer la portée à nos populations ; ensemble.

Je vous remercie de votre aimable attention.